

À Saint-Chamas, l'incendie maîtrisé mais des taux de pollution hors normes

SANTÉ

Pas moins de 2 000 m² de décharge industrielle partis en fumée, entre le 26 et le 30 décembre et la situation n'est pas revenue à la normale. Un feu couvant produit un panache de produits toxiques. La mairie a dû prendre des mesures d'urgence.

Un panache toxique dans les airs. Depuis le 26 décembre, les déchets industriels de l'entrepôt de Recyclage concept 13 continuent à brûler. Même si ce mercredi, l'incendie est en partie maîtrisé. Le Service départemental d'incendies et de secours (Sdis) se trouve toujours sur place. Une dizaine de sapeurs-pompiers et trois « lances à eau » sont encore mobilisées pour arroser les décombres en continu. Si les flammes sont éteintes, de nombreux résidus continuent de se consumer.

L'association de surveillance de la qualité de l'air, AtmoSud, publie les niveaux de contaminations à Saint-Chamas en temps réel sur son site internet. Dans la nuit du 3 au 4 janvier, deux pics d'émission de particules fines (PM10) ont été enregistrés. Les taux, de 1 000 µg/m³, étaient 22 fois supérieurs au maximum journalier préconisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En cause, un feu couvant, qui consume les débris sans produire de flammes. « L'opération d'extinction de ces déchets nécessite de les extraire progressivement du bâtiment, de les éteindre puis de les évacuer »,

détaille la préfecture.

Une opération « pas possible à ce jour », la structure menaçant de tomber en ruine. Aussi, le préfet a-t-il mis en demeure l'entreprise « d'entamer la déconstruction » dès ce jeudi, faute de quoi « réquisition sera opérée à ses frais ».

Des mesures de restrictions en urgence

Sans flamme, les particules stagnent près du sol. Sans vent, la nuée toxique est restée statique sur la commune de Saint-Chamas plus d'une journée. Pour limiter l'exposition des personnes à risque, la mairie a dû prendre en urgence des mesures de restrictions.

Selon AtmoSud, le retour du mistral ce mercredi était de bon augure. Le panache se dirige au Sud-Est et remonte dans les airs. Il se dilue dans l'atmosphère. Si cela permet de réduire la toxicité de l'air, elle n'en demeure pas moins inquiétante, notamment pour les habitants des communes de Berre-l'Étang et de Vitrolles, désormais sur la route du nuage de pollution. La mairie de Saint-Chamas déplore les conséquences d'un incident annoncé depuis plusieurs mois.

L'entreprise avait été mise en demeure par la préfecture le 14 décembre, suite à un contrôle daté de septembre. Elle avait l'obligation « d'édicter des mesures conservatoires » pour réduire la quantité de déchets entreposés, 30 fois supérieure aux normes. Le site était également dépourvu de borne incendie. Didier Khelfa, maire (DVD) de Saint-Chamas, s'insurge : « Il faut vraiment que le législateur encadre ce type d'entreprise qui peut s'implanter n'importe où sur une simple déclaration sur internet. »

Paul Berger

PEYPIN

L'ancien maire Albert Sale de nouveau condamné

Albert Sale, 70 ans, l'ancien maire de Peypin de 2008 à 2016, a été condamné ce mercredi par le tribunal correctionnel de Marseille pour des faits de favoritisme, indiquent nos confrères de *la Provence*. Il avait omis, entre janvier 2015 et décembre 2016, de mettre en concurrence les entreprises au gré de plusieurs marchés attribués sur sa commune. L' élu a écopé de 8 mois de prison avec sursis et d'une inéligibilité de 5 ans. Le 18 juin, l' élu avait déjà été condamné à 4 mois de prison avec sursis pour avoir versé près de 34 000 euros d'heures sup'.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Le patronat annule ses vœux

Les trois soirées des vœux des acteurs économiques prévues sur Aix-en-Provence le 10 janvier, à Aubagne le 12 et à Salon-de-Provence le 17 sont annulées au grand regret de Philippe Korcia, président de l'UPE 13. Il précise : « Pour l'heure, nous maintenons notre rendez-vous [du] 31 janvier à Marseille. »



Une station de mesure des niveaux de pollution a été installée à la hâte près du site de l'incendie par AtmoSud. PHOTO ATMOSUD